

- Commune de Lavans-lès-Saint-Claude -

Conseil Municipal du jeudi 28 mai 2015

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 28 mai 2015 à 19 h 00, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, Maire.

Etaient **présents** à cette assemblée : tous les membres du Conseil à l'exception de Claude COTTET-GIGUET ayant donné pouvoir au Maire et d'Antoine PULICE ayant donné pouvoir à Mme ROZIER. Le **quorum** étant atteint, Rachel DA SILVA TEIXEIRA se propose comme **secrétaire de séance**.

Florent RAILLARD, Secrétaire Général, est présent.

Le Maire présente au nom du Conseil ses condoléances à M. Claude COTTET-GIGUET pour la perte de sa mère, ancienne bouchère à Lavans.

Le compte rendu et le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 avril 2015 sont approuvés à l'unanimité.

A défaut d'indication contraire, les décisions ont été adoptées à l'unanimité

Finances

Sollicitation d'une aide de la Région Franche-Comté dans le cadre de l'étude préalable d'une opération d'aménagement durable et d'une aide de l'Etat dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg.

Lors du dernier conseil municipal il avait été évoqué les différentes opportunités de subventions qui pourraient être attribuées dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg. Le conseil municipal avait fait une demande via le parc dans le cadre du programme de revitalisation des bourgs-centres. Il était proposé au Conseil de délibérer sur deux autres demandes.

La première demande concerne la subvention pouvant être attribuée par la région pour l'étude préalable à cet aménagement. La région finance les études préalables aux travaux pour aider les collectivités dans les premières étapes de leurs projets. Le Conseil avait déjà inscrit cette étude préalable dans le budget de 2015 pour un montant de 35 000 euros TTC. La région pourrait subventionner à hauteur de 40% cette étude.

La deuxième demande s'inscrit dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2015. Cette subvention d'Etat pourrait aider au financement global du projet (études et travaux) à hauteur de 40% aussi.

Le Maire tient à rappeler les quatre grands principes d'articulation du programme, établi par le CAUE 39, approuvé par le conseil municipal le 5 juillet 2012 qui servira de base de travail aux études en vue du réaménagement du centre-bourg :

Les espaces :

1 : mise en valeur et végétalisation partielle de l'espace central, exclusion partielle ou totale de l'automobile (sauf accès d'urgence et personnes handicapées), réintroduction et mise en valeur de l'élément « eau » par la création d'une fontaine contemporaine.

2 : mise en valeur de la place du Chêne, à dominante minérale ; exclusion totale de l'automobile, sauf riverains.

Les liaisons :

3 : Renforcement du lien piéton entre l'espace central et la place du Chêne.

4 : Amorce et affirmation de la liaison modes doux entre le coeur de village et le futur quartier du Crêt du Bief.

5 : Création de la liaison piétonne entre le coeur de village et le quartier de la Fauverge.

6 : Marquage du lien entre l'espace central et la placette du lavoir au Nord.

Le petit patrimoine lié à l'eau :

7 : Mise en valeur de la fontaine-lavoir rue François Bourdeaux, mise en réseau technique et en lien visuel avec la fontaine à créer sur l'espace central, voire à poursuivre jusqu'à la place du Chêne.

Circulation et stationnement :

8 : Rompre de manière très affirmée le caractère routier de la départementale tout en permettant le passage apaisé du trafic de transit. L'espace de franchissement du cœur de village doit montrer la priorité donnée aux piétons.

9 : Organiser la desserte automobile du cœur de village et l'intégralité du stationnement attaché à son fonctionnement (hors accès d'urgence et personnes handicapées) à la périphérie du site, dans le but de libérer l'espace central de l'automobile et d'offrir aux habitants un lieu préservé de convivialité et de lien social dans un cadre de qualité et à leur échelle.

L'estimation globale des travaux se monte à 1 895 652 euros HT. Le montant de l'étude préalable est estimé à 35 000 TTC.

La ventilation des dépenses se présente comme suit :

PROGRAMME DE TRAVAUX	
Place Gilbert Cottet-Emard	543 250,00
Place du chêne	301 850,00
Place du lavoir, parking du puits	217 300,00
Abords cabinet médical	117 850,00
Abords du cantou	139 400,00
Place Antide Janvier	50 000,00
Grande rue	299 300,00
TOTAL en €HT	1 668 950,00
DEPENSES D'INGENIERIE	
Architecte / paysagiste / BET VRD	165 226,00
SPS CT OPC	48 976,00
Topo., DO, imprévus	12 500,00
TOTAL en € HT	226 702,00
TOTAL GENERAL	1 895 652,00

Le Conseil

- réaffirme son intérêt pour la réhabilitation du centre, et ré approuve le programme ci-dessus, en tant que base de travail et de discussion.

Il autorise le Maire à solliciter les subventions au titre de l'aménagement du territoire - étude préalable d'une opération d'aménagement durable pour l'exercice 2015, **confirme** l'estimation de l'étude préalable s'élevant à 35 000 euros TTC et **précise** que le calendrier de l'étude préalable s'établira comme suit : second semestre 2015.

Le Conseil adopte l'estimation des travaux de l'aménagement du centre du village qui s'élève à 1 895 652 € HT, **autorise** le Maire à solliciter les subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015, **adopte** le plan de financement tel qu'il lui a été présenté, **précise** que l'étude préalable commencera au second semestre 2015.

Fonction publique

Avancement de grade

Le Maire rappelle qu'il a toujours essayé d'encourager et récompenser les collaborateurs en autorisant la création de nouveaux grades suite à leur ancienneté, et en fonction de leur formation et de leur implication dans le poste.

Il est proposé au Conseil de supprimer deux emplois de la crèche avec le grade d'Educateur de Jeunes Enfants au 30 juin 2015 pour créer deux emplois à la crèche avec le grade d'Educateur Principal de Jeunes enfants à compter du 1er juillet 2015, de supprimer un emploi de la crèche avec le grade d'Auxiliaire de puériculture au 30 juin 2015 pour créer un emploi à la crèche avec le grade d'Auxiliaire de puériculture principal, de supprimer l'emploi technique avec le grade d'Adjoint Technique 1ère classe au 30 juin 2015 pour créer l'emploi technique avec le grade d'Adjoint Technique principal 2è classe à compter du 1er juillet 2015, de supprimer l'emploi technique avec le grade d'Adjoint Technique 2è classe au 31 octobre 2015 et de créer l'emploi technique avec le grade d'Adjoint Technique 1ère classe à compter du 1er novembre 2015.

Le Conseil adopte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

Domaine et patrimoine

Vente terrain à Mme et M. GUYON

Mme et M. GUYON souhaitent acquérir la parcelle communale jouxtant leur propriété et dont ils ont la jouissance en contrepartie de l'entretien. La municipalité n'est pas opposée à cette vente mais elle souhaite conserver une bande de terrain dans le but d'aménager un cheminement doux permettant d'accéder au collège, dans le prolongement d'un « raccourci » resté à l'état brut depuis la création du lotissement de Fourger.

Après présentation de l'emprise matérialisée par le géomètre, il est proposé au Conseil de céder une surface de 180 m² de terrain à Mme et M. GUYON à 8 euros le mètre carré.

Le Conseil autorise la vente d'une surface 180 m² à prendre dans la parcelle section AE n°354 à Mme et M. GUYON dans les conditions qui viennent d'être indiquées. Le document d'arpentage est en cours de numérotation.

Intercommunalité

Assemblée des maires

Le Maire présente le compte-rendu de la réunion de l'assemblée des maires du mardi 19 mai.

Cette réunion avait pour objet d'examiner les changements possibles au sein de l'exécutif de la communauté de communes suite à la nouvelle répartition des sièges (22 à Saint-Claude, 4 à Saint-Lupicin, 4 à Lavans, et 1 pour chacune des autres communes).

La position dominante, qui n'est pas partagée par le Maire, est de ne pas remettre en cause l'élection du bureau réalisée de manière démocratique en début de mandat.

L'exécutif entend attendre la prochaine réunion programmée en septembre, et consacrée à l'installation du nouveau Conseil Communautaire, et connaître la position de la ville de Saint-Claude.

Commune Nouvelle

Un groupe de travail s'est réuni le mardi 26 mai à Ponthoux pour travailler sur le projet de Charte de la commune nouvelle. Il a été abordé les motivations du rapprochement, les enjeux et les projets à venir. La commune de Ponthoux souhaite garder une mairie annexe afin de garantir un service de proximité à ses habitants. La commune de Lavans tient à continuer ses grands projets urbanistiques résolument tournés vers un développement durable. Des points de convergence sont trouvés dans ces différents secteurs.

Une prochaine rencontre en juin abordera la fiscalité et le budget de la commune nouvelle.

Questions diverses

Jumelage

Le Maire rappelle que la commune a été sollicitée à plusieurs reprises par des petites villes françaises en vue d'un jumelage, et qu'avait été envisagé par le passé, le jumelage avec une commune du Pays Basque.

Il reconnaît qu'une telle action repose non seulement sur une volonté municipale, mais aussi sur le bénévolat et une implication de la population.

Si ces conditions étaient remplies, il serait toujours possible de coopter une commune.

Voyage à Bellecin

Le Maire donne lecture d'une carte de remerciements pour le financement communal, envoyée par les élèves partis en voyage à Bellecin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le jeudi 25 juin 2015 à 19 h 00 en mairie.

Le secrétaire de séance :
Rachel DA SILVA TEIXEIRA

Philippe PASSOT, maire



Séance du Conseil municipal en date du 28 mai 2015

Mélanie BOUVERET	Emilia BRULE	Cécile CHIQUET	Claude COTTET-GIGUET <i>Absent excusé</i>
Rachel DA SILVA TEIXEIRA	Isabelle DUNOD	Marie-Françoise FAVRE	Alain JEANNIER
Jacques LANCON	Sylvette LORGE	Jean-Pierre MANZONI	Philippe PASSOT
Alain PREVITALE	Antoine PULICE <i>Absent excusé</i>	Geneviève ROZIER	Guillaume SAILLARD
Michel VIARD	Thierry VIDAILLET	Patricia VILLE	